



ABUS DE FAIBLESSE ENFANT HANDICAPEE DE 36 ANS

Par **LOUISE**, le **11/01/2009** à **15:54**

J'ai parmi mes trois enfants eu un enfant handicapé. Avec un léger retard intellectuel.

Maintenant il a 36 ans. Il a eu plusieurs accidents de la route en plus.

J'ai acheté à son nom une maison avec une procuration et revendu cette maison avec sa CI et une procuration. Le notaire a omis de l'introduire dans les actes d'achat et de vente.

Maintenant, le MP nous accuse de : **ABUS DE FAIBLESSE SUR MON FILS**

et veulent me l'enlever.

Ils m'ont mise en examen.

Mon ex-mari et moi-même n'avions pas jugé encore utile de le mettre sous curatelle ou autre.

Puisque c'est toujours moi qui m'en suis occupée seule. (Il m'a certifié cela par écrit devant le maire de sa commune ; que j'avais la gestion, de ses biens, de ses soins médicaux et de son patrimoine s'il y a et de son argent.

Est-ce qu'ils ont le droit de m'accuser de tous les maux de la terre. Maintenant ils le convoquent comme témoin, est-ce qu'ils ont le droit ? de m'interdire de l'assister ?

Il est terrorisé à l'idée que les gendarmes l'emmènent.

Car au mois d'avril 2008, ils sont venus comme des cows boys chez nous pour faire soit disant une perquisition, nous ont mis tout sans dessus dessous, m'ont retenu plus de trente heures etc...

je ne sais plus comment faire bien que j'ai pris un avocat, celui-ci ne me répond jamais à mes questions.

Merci de me répondre LOUISE